



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabagisme

Question écrite n° 51313

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conduites addictives chez les adolescents notamment en matière de consommation de tabac. Une étude collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) publiée le 6 février 2014 regroupe, pour la première fois, un bilan des connaissances scientifiques sur les vulnérabilités des adolescents âgés entre 10 et 18 ans à l'usage de substances psychoactives dont la consommation est notable chez les jeunes et pour lesquels un risque de comportement addictif est avéré comme par exemple le tabac. Ce document révèle que 8 % des élèves de 4e et 16 % de ceux de 3e fument quotidiennement. Première cause de mortalité prématurée, la consommation de tabac, surtout quand elle est précoce, peut entraîner des risques de cancers notamment des poumons, des bronchites chroniques ou des pathologies cardiovasculaires. Face à ces effets néfastes sur la santé, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de prendre des mesures de prévention destinées à lutter contre la consommation précoce et excessive de tabac chez les adolescents.

Texte de la réponse

Le tabagisme est un enjeu de santé publique majeur en France ; le tabac est responsable de 73 000 décès chaque année, tous évitables. La consommation de tabac est repartie à la hausse ces dernières années, notamment chez les jeunes et les femmes. A 17 ans, un jeune sur trois fume régulièrement. A l'occasion de la journée mondiale sans tabac de 2013, la ministre des affaires sociales et de la santé a décidé un certain nombre de mesures destinées aux jeunes : le développement d'une aide au sevrage tabagique pour les jeunes de 20 à 25 ans avec le triplement du forfait de remboursement des substituts nicotiniques, aide qui a été votée dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 ; la promotion des lieux ouverts sans tabac basée sur le volontariat des villes pour éviter, par exemple, de fumer dans les parcs et zones de jeux destinés aux enfants, la nouvelle campagne de communication de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) qui a été lancée en septembre 2013 spécifiquement à destination des jeunes, sans oublier une politique de prix volontariste, la hausse de prix étant dissuasive pour le tabagisme notamment des jeunes. Par ailleurs, les cigarettes électroniques font l'objet d'une attention particulière du gouvernement qui a décidé, à la suite de la remise du rapport du professeur Dautzenberg, de l'interdiction de la vente aux mineurs. Cette dernière disposition a été adoptée dans le cadre de la loi sur la consommation. Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 accorde une large place à ces mesures destinées aux jeunes. Par ailleurs, le troisième plan cancer annoncé par le Président de la République prévoit la conclusion avant l'été d'un programme national de réduction du tabagisme au sein duquel un volet important sera réservé à la lutte contre le tabac chez les adolescents.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51313

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1944

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4920